

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 24 JUIN 2025 -

DÉCISION N° 25 - 05 - 032

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 avril 2025 s'est réuni le mardi 24 juin 2025 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

### **Décision 8 : Les sorties de divers véhicules de l'actif de l'établissement.**

Après analyse par les services, les opérations suivantes ont été présentées :

#### **I – Une sortie d'actif destinée à une cession à la Gendarmerie Nationale :**

Suite à l'étude de la demande de la Gendarmerie Nationale, brigade de Saint-Etienne, il pourrait être envisagé de procéder à la réforme et la cession à titre gratuit d'un véhicule tout usage (VLTU) de marque RENAULT, modèle master immatriculé FX-068-GE, acquis en 2006 et enregistré à l'inventaire sous le n°5816.

Comme indiqué dans le document annexé, ce véhicule présente un état intérieur très vétuste et rencontre des problèmes mécaniques. La Gendarmerie Nationale compte l'utiliser après réparation et remise en état, lors d'opérations de surveillance.

#### **II – Les sorties d'actifs destinées à la cession pour destruction :**

Afin de procéder à la destruction et la dépollution d'épaves, il pourrait être envisagé, en partenariat avec le service des domaines et la société DERICHEBOURG, de céder gratuitement quatre véhicules répertoriés en annexe.

Il a ici été précisé que l'ensemble des pièces détachées des véhicules concernés ont été récupérées pour pièces de remplacement par l'atelier départemental.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le bureau décide de réformer et de sortir de l'actif l'ensemble des biens répertoriés en annexes 1 de la présente décision.

**Article 2 :** Le bureau décide de céder à titre gratuit un véhicule tout usage (VLTU) de marque RENAULT, modèle master, immatriculé FX-068-GE, (numéro d'inventaire 5816) à la Région de Gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes (RGARA) domiciliée à Lyon.

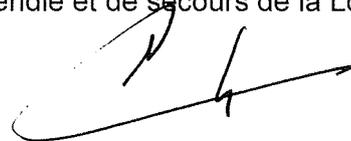
**Article 3 :** Le bureau décide de céder gratuitement société DERICHEBOURG, les quatre véhicules suivants :

- Véhicule communication (VCOM), RENAULT Master (immatriculation : DQ-085-QG), N° inventaire : 20140295 ;
- Véhicule léger, PEUGEOT 108, (immatriculation : DK-843-ZF) N° inventaire : 20140642 ;
- Véhicule léger, PEUGEOT 108, (immatriculation : DT-187-XR), N° inventaire : 20150202 ;
- Véhicule léger tout usage (VLTU), RENAULT Master, (immatriculation : GC-837-YM), N° inventaire : 202101-00571.

La société procèdera aux opérations de destruction et de dépollution des épaves.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER